

## Appel à contributions :

N° 162 – FORUM FEVRIER 2021

Coordonnée par Fabienne DEFERT et Séverine DEMOUSTIER

### Le développement du Pouvoir d'Agir dans le champ de l'action sociale

Le pouvoir d'agir, traduction du concept américain d'empowerment, irrigue de plus en plus les pratiques des travailleurs et intervenants sociaux, qui, dans le champ de l'action sociale, sont invités à favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté de personnes considérées comme vulnérables, par l'activation de leurs propres ressources, leurs savoirs expérientiels, et en s'appuyant sur leur environnement comme sur le collectif dans des logiques de participation effective.

Si cette notion rencontre une aspiration sociétale de prise en main de sa vie et de son devenir par nombre de personnes, elle pose un certain nombre de questions et repose parfois sur des positionnements idéologiques parfois très opposés (de l'émancipation au conformisme à un ordre social dominant). Si elle peut se présenter comme une opportunité de changement des conditions structurelles de leur vie comme de celles de l'ordre social, elle peut aussi comporter un risque de maintien, voire de reproduction, des inégalités sociales. Quant au travail social et à l'intervention sociale, ils peuvent, à travers l'utilisation de cette pratique, devenir des acteurs du changement social, ou, à l'inverse, les vecteurs de logiques de domination entre accompagné et accompagnant.

Les contributions proposées seront invitées à porter leur intérêt sur ces réflexions, et à proposer des pistes de réponse ou des hypothèses aux questions suivantes : le pouvoir d'agir se présente-t-il comme une nouvelle pratique visant l'émancipation des personnes, ou n'est-il pas inscrit dans les gènes mêmes du travail social et de l'intervention sociale ? Associé à des positionnements différents, voire parfois divergents, ne constitue-t-il pas un concept dangereux si on ne le manipule pas avec précaution ? Ne constitue-t-il pas une injonction à la participation et à la réalisation de soi, niant par là-même les conditions sociales pouvant empêcher l'atteinte de cet objectif pour nombre de personnes non dotées en capital social, économique, culturel ? Peut-il favoriser de nouvelles pratiques de participation, ancrées dans les savoirs des personnes, qu'elles puisent dans leur vécu, à la condition de s'affranchir de la mobilisation de leurs seuls témoignages ?...

C'est à partir de la connaissance de pratiques réelles visant le développement du pouvoir d'agir qu'il serait souhaitable de fonder et argumenter des réponses à ces questions.

Les propositions doivent utiliser les normes de la revue (voir ci-après : NOTE AUX AUTEUR(E)S) et être adressées à [m.mechkar69@gmail.com](mailto:m.mechkar69@gmail.com) , [contact@affuts.org](mailto:contact@affuts.org); [sevjohn@free.fr](mailto:sevjohn@free.fr) et [fabienne.defert@gmail.com](mailto:fabienne.defert@gmail.com)

**Les dates limites :**

10 Janvier 2021 Pour nous adresser un titre et une proposition de 3500 à 5000 signes  
10 Février 2021 Pour nous adresser la version complète et définitive

**Auteurs à solliciter :**

**Sur le pouvoir d'agir :** Bacqué Marie-Hélène ; Biewener Carole ; un représentant de l'ancien collectif Pouvoir d'agir ; ATD Quart Monde

**Sur le DPA, Développement du pouvoir d'agir :** Le Bossé Yann ; Jouffray Claire

**Sur les savoirs expérientiels :** Gardien Eve ; Godrie Bertrand

**Sur la participation :** Bresson Maryse

**Sur l'Intervention Sociale Communautaire :** Auteurs / acteurs dans le cadre des associations :  
**SPISC, IRDSU, CNLAPS, les CEMEA etc...**